



Pension alimentaire pour conjoint

Par **natapach**, le **10/02/2009** à **11:21**

Bonjour, mon mari et moi avons décidé de divorcer, nous entamons donc une procédure, il est probable que nous vivions séparément d'ici peu, or mon mari ne veut pas assumer les charges de la maison que pendant un mois, et ensuite bloquer les prélèvements. Il a d'ailleurs commencé à ne plus assumer la nourriture. N'étant pas salariée et ne pouvant prétendre à une aide sociale pour le moment, je voudrais savoir si je peux bénéficier d'une pension alimentaire le temps de la procédure de divorce qui risque de prendre plusieurs mois. Par avance, je vous remercie pour votre réponse et vous envoie mes cordiales salutations. Natacha Llorca Pacherres

Par **HUDEJU**, le **10/02/2009** à **12:07**

Bonjour, Vous allez être convoqué, vous et votre mari devant le JAF qui va fixer les mesures provisoires et urgentes, attribution du logement, garde des enfants, montant de la pension alimentaire, etc...